

**DELIBERATION N° 19/332 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA VALORISATION
DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE DANS LE CADRE
DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Laura FURIOLI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paulu Santu PARIGI à M. Jean-Jacques LUCCHINI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis DELPOUX, Fabienne GIOVANNINI, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe «Corsica Libera »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse portant Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la Corse 2016-2018 / 2019-2023,

VU la délibération n° 15/254 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie corse,

CONSIDERANT que la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale s'élève en Corse à environ 15 % en 2014,

CONSIDERANT l'objectif fixé par la PPE en matière d'énergie renouvelable qui envisage de porter la part des énergies renouvelables à 22 % de la consommation d'énergie finale en 2023, et 40 % de la production d'électricité,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse s'est prononcée à cette occasion en faveur d'un objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050,

CONSIDERANT que d'autres Zones Non Interconnectées travaillent sur une réévaluation de leur mix énergétique pour un objectif 100 % EnR à l'horizon de la décennie 2030,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'adoption du budget primitif pour 2019, une autorisation de programme a été inscrite en vue de lancer une étude visant à définir le potentiel de la Corse en matière d'EnR et d'envisager, en conséquence, d'accélérer le processus de transition énergétique à l'horizon 2030,

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse propriétaire de locaux administratifs, des collèges et lycées, des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et de leurs dépendances, dispose d'un patrimoine foncier et immobilier considérable, représentant environ 400 sites,

CONSIDERANT qu'en sa qualité de chef de file de la transition énergétique la politique de la Collectivité de Corse pour la gestion de son patrimoine doit avoir valeur d'exemple,

CONSIDERANT que la valorisation du patrimoine de la Collectivité de Corse peut constituer un accélérateur dans la mise en œuvre de la politique de développement des EnR,

CONSIDERANT que le patrimoine de la Collectivité de Corse se compose de plus de 400 sites loués ou en pleine propriété,

CONSIDERANT que la valorisation du patrimoine de la Collectivité de Corse pourrait apporter un apport financier qui pourrait être réinvesti dans la transition énergétique au sein de celle-ci,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que dans le cadre de l'étude relative au potentiel EnR de la Corse et à l'accélération de la transition énergétique inscrite au Budget Primitif 2019, soient mesurés les gains en terme environnemental et financier que pourrait apporter une optimisation de la gestion du patrimoine de la Collectivité de Corse.

PROPOSE qu'à la suite de cette expertise, soit lancée, selon les cas, une série d'appels à projets visant à rénover énergétiquement le patrimoine de la Collectivité de Corse et à doter ces bâtiments d'infrastructures EnR, notamment bois énergie, solaire thermique et photovoltaïques.

DEMANDE à ce que dans le cadre de rapports, soumis à l'Assemblée de Corse, qui ont une incidence sur le patrimoine de la Collectivité de Corse, soit étudiée la possibilité de joindre une étude d'impact environnemental prenant en compte les gains financiers induits par une optimisation de la gestion environnementale dudit patrimoine.

PROPOSE que les gains financiers induits par l'installation d'infrastructures EnR puissent alimenter un fonds territorial de l'énergie ou « Banque Corse de l'Energie » hébergé dans le budget d'intervention de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, afin de soutenir les initiatives axées sur les développements des EnR. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet MOTION : VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVIT? DE CORSE DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ? NERG?TIQUE

Identifiant acte 02A-200076958-20190927-045297-DE

Identifiant interne 045297

Date de r?ception par la pr?fecture 4 octobre 2019

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 27 septembre 2019

Code nature de l'acte 1

Classification 9.4

Fermer